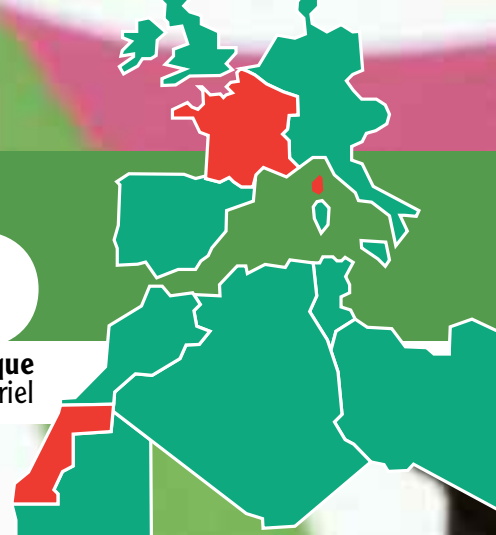


Sahara Info

Bulletin de l'Association des Amis de la République Arabe Sahraouie Démocratique
Numéro 158 / 159 – Janvier à juillet 2012 – 3,50 € – trimestriel



AU SAHARA OCCIDENTAL

Nous avons tardé à vous proposer un nouveau journal, l'organisation des différentes initiatives entre février et mai, a mobilisé une bonne part de l'énergie de l'équipe de rédaction, mais surtout nous souhaitons « coller » à l'actualité !

Celle du Conseil de sécurité en avril et celle des échéances électorales en France. Nous nous réjouissons de l'élection à la Présidence de la République de François Hollande, comme s'en est réjoui le Président Abdelaziz, qui lui a très vite adressé un courrier de félicitations. Le pouvoir marocain s'entête dans son occupation illégale du Sahara occidental et ce en dépit de la pression diplomatique exercée par la RASD et du mouvement populaire de Gdeim Izik, répété régulièrement au moyen de protestations, de rassemblements dans les principales villes du Sahara occidental, régulièrement empêchés voire durement réprimés par les forces d'occupation.

Liberté d'expression interdite même en France, puisque ce 12 mai à Mantes la Ville, les deux associations franco-sahraouies, ont été l'objet d'intimidations orchestrées par les services de l'Ambassade du Maroc en France, pour annuler leur initiative culturelle prévue dans une salle municipale. Au lendemain de l'élection Présidentielle, le Maroc voulait envoyer des « signes forts » au nouveau Président et installer la question du Sahara occidental, jusque dans la vie associative et démocratique française. Mohamed VI, a de son côté « fait le siège » de l'Élysée pour être le premier à être reçu par François Hollande.

La réception a bien eu lieu et a fait l'objet d'un communiqué banal, à la suite d'un entretien en catimini ! Aucune déclaration sur le Sahara occidental! (..)

L'AUTODÉTERMINATION C'EST MAINTENANT!

(...) Nous souhaitons vivement que la France envoie très vite un message clair au pouvoir marocain l'invitant à aller aux négociations avec le Front Polisario sans préalable, ainsi que les résolutions du Conseil de sécurité le recommandent chaque année. Il n'est pas bon en effet pour notre diplomatie de pratiquer l'ambiguïté. Madame Aubry, Première secrétaire du parti socialiste ne s'est-elle pas déclarée en faveur de l'autonomie, à l'occasion d'un voyage officiel au Maroc en avril dernier, alors que le groupe socialiste à l'Assemblée, par la voix de son Président, M. Jean-Marc Ayrault, actuel premier Ministre, nous a réaffirmé à chacun de ses courriers, son soutien aux résolutions du Conseil de sécurité et à l'autodétermination ?

Le pouvoir marocain, quant à lui fort de sa place de membre non-permanent au Conseil de sécurité, a espéré se « débarrasser » de Christopher Ross.

Mais le Secrétaire général semble tenir bon et soutenir son envoyé personnel, l'Ambassadeur Ross, comme les États-Unis et le groupe des Amis du Sahara occidental.

Alors pourquoi pas la France ?

Alors pourquoi pas nos futurs parlementaires ? Ils ne doivent pas se conformer, comme la précédente majorité aux injonctions de l'Ambassade marocaine, mais décider très vite de créer un groupe d'étude sur le Sahara occidental, dans la future Assemblée et bien sûr au Sénat. Messages clairs que la France doit résolument défendre : élargissement du mandat de la MINURSO à la surveillance du respect des droits de l'homme, reprise des négociations sans préalable, pour qu'enfin le droit s'applique au Sahara occidental et que les prétentions marocaines soient remises à leur juste place.

Régine Villemont, Présidente Association des Amis de la RASD Paris le 10 juin 2012

Sommaire

- P 2** Comme BAN KI MOON la France doit soutenir Christopher Ross
- P 3 à 10** Les actes de la Conférence à l'Assemblée Nationale
- P 11-12** Campements de réfugiés sahraouis Julien Dedenis
- P 13-14** Délégation de 120 personnes le 27 février, interviews
- P 15** Les 20 ans de l'École de soins infirmiers
- P 16** L'association des Amis de la RASD, mieux nous connaître !
- P 17-19** De janvier à juin 2012 : initiatives à Paris et en province
- P 20** Campagne de sensibilisation des députés et sénateurs français

Comme BAN KI MOON La France doit soutenir Christopher ROSS

Avril, sortie attendue du rapport du Secrétaire général des Nations unies sur le Sahara occidental. Son contenu si différent des précédents fut une réelle surprise. Ce qui se murmurait depuis la démission, en 1991, du premier envoyé personnel Yohannes Manz, était reconnu clairement par le chef de l'ONU. Que ce soit les drapeaux, l'immatriculation de ses véhicules, les communications interceptées entre El Aïoun et New York, la MINURSO ne disposait pas de la liberté d'action ni de l'efficacité face à un pays, le Maroc qui prétend être chez lui au Sahara occidental, alors que le rôle de la mission est justement de statuer sur le territoire par le moyen d'un référendum. Curieusement, la résolution du Conseil de sécurité, très proche des précédentes, ne sembla pas tenir compte des questions pourtant clairement posées par le rapport. Présence du Maroc au Conseil, comme membre non permanent ? Vigilance traditionnelle de la France ?

C'est après l'adoption de la résolution, que le Maroc rendit publique sa défiance à l'égard de l'Ambassadeur Ross, accusé de partialité envers la partie marocaine, et de ce fait discrédité dans sa mission. En mai également, le Maroc tenta de bloquer la nomination du nouveau chef de la MINURSO, Weisbrod Weber, qui a eu l'expérience de l'UNMIT (mission de paix au Timor Leste, devenu indépendant !). Ross souhaitait se rendre au Sahara occidental, une première pour un envoyé spécial, où il pensait pouvoir rencontrer même les « indépendantistes » ! **Maladresses ? Effets de manche de trop, alors que la résolution adoptée proposait le même contenu consensuel habituel ?** Quoiqu'il en soit, le Secrétaire général Ban Ki Moon, qui avait signé le rapport, ne se soumit pas aux injonctions marocaines et renouvela son soutien à son envoyé personnel. Le silence des États-Unis fut également interprété comme un soutien à son ambassadeur. Position également choisie par le groupe des amis du Sahara occidental, réuni le 22 mai avec cependant une réserve française... Attentive à ne pas accroître le mécontentement marocain et donc sa mauvaise volonté. **Position française traditionnelle de complaisance face aux « rodomontades marocaines », expression de la continuité de la politique française, en attendant que le nouvel exécutif définisse sa propre orientation ? Sera-t-elle différente ? Les intérêts français bien compris au Maghreb, pourront-ils passer par le respect du droit et la volonté enfin affirmée de peser pour de réelles négociations sans préalable entre le Maroc et le Front Polisario.** La confiance renouvelée à Christopher Ross, la volonté exprimée par le Secrétaire général à donner de l'efficacité à la MINURSO, les recommandations en octobre dernier du Congrès américain, créent aujourd'hui les conditions favorables à une position française plus courageuse, moins embarrassée dans ses liens et amitiés franco marocaines. Le département d'Etat américain vient lui aussi d'épingler le Maroc dans son rapport mondial 2011. Le rapport associe clairement, les violations des droits de l'homme, les limitations à la liberté d'expression et de réunion, l'impunité des fonctionnaires marocains, aux actions revendiquant l'autodétermination et l'indépendance au Sahara occidental.

Khadija Moshe Finan, politologue et chercheur associée à l'IRIS, reconnaît dans une récente analyse que « Le Maroc se prive de la bienveillance de l'ONU ». Elle note : « Le Maroc fait l'objet de deux types d'accusations, il entrave le travail de la Mission de l'ONU jusqu'à entamer sa crédibilité et brouille la lisibilité du conflit en agissant au Sahara, territoire sur lequel l'ONU n'a pas encore statué, comme sur le territoire marocain. » La complexité de la situation au Sahel et au Sahara, devrait inviter notre pays à peser en faveur du règlement de cette trop vieille question et réduire un des foyers de tension au Nord-Ouest de l'Afrique. La grande rigueur du Front Polisario et de l'armée sahraouie de libération les a depuis 37 ans, gardé de toute tentation terroriste et de tout lien douteux avec les actuelles mafias pseudo religieuses qui sillonnent le désert. Ne serait-il pas utile d'en tenir compte dans l'appréciation de la situation dans la région ? **Le large mouvement exprimé en octobre 2010 à Gdeim Izik est l'expression en direct, très facile à interpréter, du refus de la majorité des Sahraouis à devenir Marocains. À nos responsables de davantage les écouter, à nos parlementaires de créer un groupe d'étude très vite à l'Assemblée, pour enfin disposer d'un outil d'information et de proposition.**

Actes de la conférence à l'Assemblée nationale, 3 avril 2012

L'ACTUALITÉ DU SAHARA OCCIDENTAL

À la veille de la réunion du Conseil de sécurité, au cours de laquelle se décide le renouvellement du mandat de la MINURSO, le député Jean-Paul Lecoq a souhaité réunir une conférence, afin de rappeler le droit, donner la parole aux acteurs et adresser aux responsables politiques français et aux membres du Conseil de sécurité, les recommandations qu'une situation bloquée impose. La veille de la conférence nous avons reçu un message de Stéphane Hessel, empêché pour le lendemain, mais nous souhaitant plein succès et l'autodétermination pour le peuple sahraoui.



Brahim Dahane, président de l'ASVDH, à la tribune, défend le droit du peuple sahraoui

Maître Roland Weyl, président de Droit Solidarité et avocat de tous les combats, donna le ton de cette conférence en reprenant les fondamentaux du Droit International, indispensables à la compréhension de la question du Sahara occidental.

« Jusqu'en 1945, il n'existe qu'un embryon de droit international, avec des conventions d'humanisation de la guerre, mais les relations internationales sont réglées par des conventions entre puissances, au gré des coalitions, alliances, guerres et traités de paix, pour le partage du monde et du pouvoir sur les peuples. En 1945, la Charte des Nations Unies fonde un droit international qui substitue à l'ancienne logique verticale, une logique horizontale de concertation entre les peuples titulaires du pouvoir. (Préambule de la Charte : Nous Peuples... avons décidé d'unir nos efforts).

Dans la partie normative de la Charte, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes en est la pierre angulaire. Il en résulte que le colonialisme participe de la logique antérieure au droit international. L'application de ce droit commande la fin du colonialisme comme un héritage de l'ordre ancien. Aussi

les occupations postérieures à 1945 ne sont pas des colonisations mais des agressions violant l'article 2.4 de la Charte, le peuple qui en est victime n'est pas en droit de se libérer, mais qu'il soit mis fin à l'agression dont il a été victime. Ainsi la Marche Verte est une agression contre le peuple sahraoui.

Quelle analyse des principaux documents internationaux pour éclairer la question du Sahara occidental ? La reconnaissance de l'identité du peuple sahraoui et de la qualification représentative du Front Polisario. La qualification de territoire non autonome, date de 1963, et la qualification de peuple autochtone date des résolutions de 1966 et 1972, toutes qualifications prises sous la colonisation espagnole. Par contre les résolutions de 1975, visent le Maroc, celle du 2 novembre l'invite à mettre fin à la marche et le 6 novembre à se retirer immédiatement du territoire, ce qui correspond à la condamnation d'un acte de force constituant une agression.

Le fait que la 4^e Commission de la décolonisation se soit prononcée, ne donne pas à l'occupation marocaine un caractère colonial. Lorsque le Maroc est qualifié de « puissance administrative », ce n'est pas en qualité d'instrument étatique du peuple sahraoui, mais bien en tant que puissance occupante,

tenue à respecter la 4^e Convention de Genève, qui régit les obligations d'une puissance occupante. Occupation sans mandat, résultat d'une agression et n'étant donc qu'une agression qui se poursuit.

La MINURSO trouve toute sa légitimité et sa légalité dans une protection du peuple sahraoui par sa fonction d'interposition. Si on prenait le précédent du Koweït, il y aurait eu matière à un recours à la force pour faire partir le Maroc et lui faire ainsi respecter les résolutions de novembre 1975.

Reste que le droit n'a de valeur qu'en fonction du combat pour le faire respecter, mais en s'y appuyant. Ensuite viennent les compromis d'opportunité suivant les rapports de force !

C'est là qu'intervient la limite de la Charte qui donne aux peuples le pouvoir politique, alors que dans le même temps le pouvoir économique est organisé hors de la Charte. Si bien que l'ONU est soustraite à sa véritable fonction, pour être récupérée comme instrument de pouvoir sur les peuples, et que le droit international ne pourra vraiment être appliqué que lorsque le droit économique y sera intégré. Cela n'empêche pas cependant de mener les combats en s'appuyant sur ses acquis historiques fondamentaux. »

Plusieurs acteurs de la solidarité internationale et des droits de l'homme, intervinrent ensuite au nom de leurs différentes associations.

Autour du CCFD-Terre Solidaire, représentée par Pascale Quivy (responsable du service Méditerranée Europe Migrants) s'est reconstituée la dynamique du plaidoyer engagé par le CCFD-Terre Solidaire, l'ACAT et OXFAM-France. Plaidoyer à l'initiative des responsables de ces associations, Jean Etienne de Linares, Bernard Pinaud et Nicolas Vercken, avec un texte publié dans le quotidien Libération, en avril 2011. Ce texte, toujours d'actualité, situait la question du Sahara occidental dans la dynamique des révoltes arabes de 2011 et réclamait de la part de la France les mêmes égards pour le peuple sahraoui que pour les peuples tunisien, égyptien ou libyen. (texte cité dans Sahara info 156 « *La France laissera-t-elle fleurir le printemps arabe jusqu'à El Aïoun ?* »). Pascale Quivy, prolongea ce plaidoyer en présentant le texte « *Déclaration de Lyon* » reçu et diffusé au CCFD. Texte rédigé en février 2012, à l'issue d'un séminaire sur le conflit du Sahara occidental, organisé à Lyon par les associations de l'immigration maghrébine en Europe et le Comité de suivi du Forum social Maghreb. L'existence d'une telle réunion où se sont retrouvés des militants et responsables associatifs de bonne volonté qui jamais ne se retrouvent, qui ont su discuter en toute sérénité, est déjà un événement d'importance, n'a pas manqué de souligner Pascale Quivy. Le dernier point du texte de Lyon se donne comme objectif : « *d'élaborer une stratégie et des actions conjointes pour faire pression sur les parties au conflit, qu'elles soient directes, indirectes ou potentielles afin qu'elles s'engagent dans un réel processus de résolution du conflit* ». Rendez-vous très bientôt et en 2013 à Tunis pour la suite des travaux du Forum social Maghreb et le Forum Social Mondial.

Liesbeth Goossens, responsable du plaidoyer humanitaire OXFAM France-Belgique, présenta ensuite un exposé sur la situation humanitaire des campements de réfugiés de Tindouf et le rôle joué par OXFAM, organisation humanitaire et de développement.

« *La crise sahraouie est inscrite dans la catégorie – niveau le plus grave de l'indice de vulnérabilité et de crise – par la direction d'ECHO de la Commission européenne. Elle a même été déclarée « crise oubliée » en 2012. Les besoins les plus urgents concernent la sécurité alimentaire. Aux termes d'une enquête nutritionnelle, menée en 2011 par la PAM et le HCR, les résultats sont préoccupants. Le taux d'insuffisance*

pondérale concerne un enfant sur cinq, un enfant sur trois a un retard de croissance. Le Programme Alimentaire Mondial (PAM) distribue de la nourriture depuis près de 25 ans dans les camps. Toutefois il ne fournit que les éléments primaires du panier nutritionnel, qui correspond à des situations de refuge temporaires. Ce qui n'est pas le cas des réfugiés sahraouis qui pour beaucoup sont nés et ont grandi sur la hamada.

Aussi sous le volet projet humanitaire, OXFAM agit en consortium avec l'ONG espagnole MUNDUBAT pour distribuer environ 3 kg de produits frais chaque mois à environ 125 000 bénéficiaires. Plus récemment, nous distribuons aussi une ration complémentaire d'œufs pour les personnes âgées.

Les défis nutritionnels ne sont pas les seuls ! vous connaissez les conditions de vie sur la hamada, rudesse du climat, qualité de l'eau, isolement et difficultés pour développer une activité économique... cette situation précaire engendre un coût humain et social immense.

La jeunesse est la plus affectée par ce contexte. Le désenchantement face au manque d'implication ferme de la Communauté internationale nourrit une frustration croissante chez les jeunes et contribue à alimenter la poudrière que constitue la persistance du conflit. Comme le mentionnait Christopher Ross récemment, étant donné les coûts et les dangers qu'il implique le maintien du statu quo au Sahara occidental est devenu intenable.

C'est dans de tels contextes que le travail de plaidoyer d'OXFAM se développe, partant de l'universalité et de l'indivisibilité des droits humains et pour aborder les causes de la pauvreté et de l'injustice. Il s'agit pour nous d'évaluer si les réponses de la Communauté internationale répondent à la réalité du terrain, aux besoins des réfugiés, et si la définition de l'action humanitaire comprend la protection et l'assistance. Nous espérons que cette conférence pourra aider à sortir le conflit du Sahara occidental de son statut de conflit oublié ! La présence du royaume du Maroc au Conseil de sécurité en tant que membre non-permanent devrait être saisie comme une opportunité, notamment par la France.

Une discussion approfondie au niveau du Conseil, sur la base du rapport du Secrétaire général, ne peut être exclue dès le départ. Il est nécessaire d'approfondir les discussions pour une meilleure réponse globale au conflit prolongé du Sahara occidental. »

Hélène Legeay intervint pour l'ACAT, sur la question de la torture et des procédures juridiques et militantes à mettre en place pour la dénoncer et la combattre. Elle prit l'exemple du Maroc, « terrain » pour lequel son organisation est très impliquée.



La présence de la FIDH, Fédération Internationale des Droits de l'homme et de son Président honoraire, Maître Patrick Baudoin, à cette conférence était également bien importante.

La dimension internationale de cette association lui permet des contacts étroits avec les associations marocaines de défense des droits de l'homme. Maître Baudoin a enquêté au Sahara occidental après le démantèlement du camp de Gdeim Izik, pour la FIDH, avec l'OMDH. Il a repris dans son exposé les éléments principaux de son rapport : « *Sahara occidental, les affrontements du 8 novembre à El Aïoun, escalade dans un conflit qui s'éternise.* » (rapport disponible sur les sites FIDH et arso.org). Maître Baudoin en reprenant la dernière partie du rapport (VII recommandations), insista sur l'importance des événements de Gdeim Izik, les plus graves de l'histoire récente de la région, tant par la mobilisation de la population d'El Aïoun que par le niveau de violence. Il rappela l'essentiel des recommandations adressées au Maroc : des sanctions doivent être prises contre les responsables de la sécurité qui ont mené des actions illégales, la justice doit être vraiment indépendante, les autorités doivent engager la lutte contre la corruption qui sévit particulièrement au Sahara occidental, y respecter la liberté d'expression, et reconnaître officiellement les associations sahraouies des droits de l'homme. Il appela enfin solennellement la France et l'Union européenne à être beaucoup moins « *timorées* » et à contribuer à une solution pacifique respectueuse des droits du peuple sahraoui.



Un public attentif et nombreux, une centaine de personnes a assisté à la conférence.

Christiane Perregaux, coprésidente de l'Assemblée constituante genevoise, intervint pour l'association BIRDHSO (Bureau international pour le respect des droits humains au SO) sous le titre : « Les droits de l'homme au Sahara occidental : vers de nouvelles perspectives ».

À ses côtés, Brahim Dahane, Président de l'ASVDH, association sahraouie de défense des droits de l'homme qui a joué un rôle décisif avec l'AFAPREDESA, à Genève lors de la dernière session du comité onusien contre la torture. Cette longue intervention mérite toute notre attention, tant les actions qui y sont décrites sont au cœur des enjeux de la question du Sahara occidental.

Cette intervention me donne l'occasion d'analyser brièvement le rôle des procédures spéciales du Haut Commissariat des Droits de l'Homme de l'ONU, particulièrement en rapport avec les violations des droits humains dans les territoires occupés du Sahara occidental. Ces procédures peuvent-elles avoir un impact sur une amélioration du respect des droits humains dans ce pays? Notamment en interpellant le gouvernement marocain sur ses contradictions entre sa Constitution, sa législation et ses pratiques policières, judiciaires et répressives illégales, et sur des situations de violations des droits humains individuelles et collectives contraires aux règles internationales.

Je prendrai comme exemple le 4^e examen du Maroc par le Comité contre la torture qui s'est déroulé à Genève du 31 octobre au 2 novembre 2011, ce pays ayant ratifié la Convention contre la torture le 14 juin 1993, convention entrée en vigueur le 26 juin 1987.

L'examen se déroule en plusieurs phases : la première est informelle et réunit les ONG et les membres du Comité contre la torture. Discussions intéressantes qui ont montré que sur beaucoup de points (la torture, les mauvais traitements et conditions de vie inhumaines dans les prisons, la liberté d'expression et l'impunité notamment) les ONG marocaines ont les mêmes revendications que les ONG sahraouies. Il est cependant encore difficile pour les associations marocaines de mettre leurs intérêts en commun avec les ONG sahraouies par peur, entre autres, de ne plus pouvoir poursuivre leur travail. Cependant, des ONG marocaines dénoncent régulièrement les sévices subis par des Sahraoui-e-s et, tout récemment, pendant et après les événements de Gdeim Izik.

Lors de la seconde phase qui a lieu le jour suivant soit le 1^{er} novembre 2011, M. Mahjoub El Haiba, Délégué interministériel aux droits de l'homme du Maroc a présenté son rapport en commençant par : Le Maroc profondément attaché aux principes des droits de l'homme continue d'affirmer sa volonté résolue de lutter contre la torture... À suivre 45 pages de rapport et annexes. A sa lecture, une indignation manifeste a saisi une grande partie des participant-e-s tant le discours

était éloigné des pratiques par ailleurs connues de ce gouvernement. Lors de cette audience et celle du lendemain où le Maroc répondait aux questions du comité, ce qui frappait, c'était la confrontation de deux mondes, une forme d'incommunicabilité entre la propagande, le discours diplomatique marocain tellement idéalisé qu'il ne pouvait être vrai, et la réalité de la souffrance, du déni d'humanité et de droits tels qu'elle est souvent vécue au Maroc, et que la Convention contre la torture condamne. Le Maroc est dans un réel déni de réalité. Il se veut premier de classe partout alors qu'il est, par exemple, au 138^e rang (année 2011-2012) du tableau de la liberté de la presse établi par Reporters sans frontières et qu'il perd des places depuis plusieurs années. **Pour qu'il y ait un véritable changement concernant les droits humains au Maroc, il importe que la Communauté internationale ne se laisse plus bernier par l'écart existant entre le discours officiel et la brutale réalité.**

Par exemple, dans le code marocain, les actes de torture sont considérés comme des infractions pénales. Afin de garantir qu'il n'existe pas d'impunité pour les auteurs d'actes de torture, la législation nationale, en conformité avec l'article 4 de la Convention contre la torture, considère la tentative de pratiquer la torture de la même manière que l'acte de torture avéré. Et pourtant, depuis de très nombreuses années, les associations sahraouies des droits humains dénoncent l'impunité des bourreaux qu'elles connaissent et qui se promènent, sans danger d'être inquiétés, dans les rues d'El Aïoun ou d'ailleurs. Qui ne connaît pas les multiples témoignages des disparus, des ex-prisonniers, des prisonniers de Salé? Je pourrais poursuivre dans cette schizophrénie...

Voici à titre d'exemple la lecture qu'en font les services du Haut-commissariat des droits de l'homme des Nations-Unies :

(...) Présentant le rapport de son pays, M. Mahjoub El Haiba, Délégué interministériel aux droits de l'homme du Maroc, a attiré l'attention sur les réformes constitutionnelles, législatives et institutionnelles entreprises par son pays depuis plus de deux décennies. Il a notamment mis l'accent sur la mise en place d'une Instance Équité et Réconciliation chargée d'examiner les différents cas de violations graves des droits de l'homme, y compris les pratiques de torture et de mauvais traitements. L'Instance a soumis un rapport final contenant plusieurs recommandations. Dans ce contexte, le Code pénal prévoit désormais la criminalisation des disparitions forcées et une loi incriminant la torture est entrée en vigueur en

Brèves

Difficile liberté d'expression !

Le congrès américain et le département d'Etat, à la suite des organisations des droits de l'homme, s'inquiètent de l'absence de liberté d'expression au Maroc et au Sahara occidental, dès qu'il est question d'autodétermination et de Polisario. Dernier exemple de cette privation de liberté : ce 11 juin 2012, un journaliste indépendant Omar Karkoub, accompagné d'un jeune militant, Belgacem M'Barka, filmaient un rassemblement organisé à El Aïoun par les membres de la coordination de Gdeim Izik. La police les a arrêtés, a confisqué leur caméra et les a gardés 6 heures au poste de police, pendant lesquels ils ont subi insultes et mauvais traitements.

Jeune journaliste de 26 ans, Omar Karkoub, fait partie d'une équipe média, composée de jeunes sahraouis qui entendent faire savoir à l'extérieur, ce qui se passe au Sahara occidental, et en particulier informer sur les rassemblements quasiment quotidiens qui font désormais l'actualité dans les territoires occupés. De telles initiatives inquiètent vivement les autorités marocaines qui s'efforcent de les empêcher par la violence et l'intimidation.

Solidarité avec les prisonniers sahraouis

Les parrains et marraines des prisonniers sahraouis, écrivent très régulièrement aux prisonniers et aux autorités françaises et marocaines. Nous savons que ces lettres parviennent aux autorités et ne sont pas ignorées même si personne ne reçoit de réaction.

Les prisonniers par contre ne voient jamais aucune lettre qui sont également reçues par les familles. Elles représentent donc un soutien aux proches des prisonniers, les infos passent oralement mais pas les courriers car la fouille à l'entrée de la prison est rigoureuse.

Très directement concernée, la famille Mangin, Claude épouse de Naama Asfari et son père se sont adressés en mars et en juin à Alain Juppé, pour plaider auprès du MAE la cause de Naama et de tous les prisonniers sahraouis... sans réponse.

Trois missions ont été réalisées au Maroc et au Sahara occidental. En février et en avril à Rabat, et en mai à El Aïoun. Celle de février avait comme premier objectif, l'observation du procès des prisonniers de Salé, en vain puisque le procès a été reporté sine die. Elle a permis comme celle d'avril des contacts avec les familles installées à Rabat pour être au plus près de leurs proches en prison, et des contacts très utiles avec des associations et autorités marocaines. La mission de mai, européenne et juridique a permis de bons contacts avec associations et avocats.

M. El Haiba a aussi attiré l'attention sur l'adoption de la nouvelle Constitution selon laquelle la pratique de la torture, sous toutes ses formes et par quiconque, est un crime puni par la loi. Le Délégué interministériel a aussi fait valoir l'élaboration d'un plan d'action national en matière de démocratie et de droits de l'homme, soumis récemment au Gouvernement pour approbation, ainsi que l'adoption d'une « plateforme citoyenne pour la promotion de la culture des droits humains ». (...)

Comment lutter contre ces impostures d'État ?

Des ONG marocaines et sahraouies soutenues par des ONG internationales ont déposé des rapports alternatifs à celui du Maroc au Comité contre la torture. Du côté sahraoui, un rapport a été rédigé par l'ASVDH, l'AFAPREDESA, le CODESA avec le BIRDHSO et le soutien de l'OMCT. Les associations marocaines des droits de l'homme AMDH/OMDH ont également produit un rapport avec l'OMCT. Pour les raisons évoquées plus haut, il n'a pas été possible de ne faire qu'un seul rapport. Ces documents sont scrupuleusement construits à partir des articles de la Convention contre la torture et sont envoyés aux 10 membres du comité qui étudient également les plaintes qu'ils ont reçues

depuis le dernier examen. Leur impact peut se faire sentir pour autant que le Comité en ait reçu de solides et bien documentées de la part d'ONG ou de personnes à titre individuel. Ce travail de dépôt de plainte demande aux associations de sécuriser des victimes qui ne sont pas toujours prêtes à porter plainte, d'aider à remplir les formulaires si nécessaire et de les envoyer au Comité. Cette mesure est encore trop peu utilisée par les défenseuses et défenseurs des droits de l'homme au Sahara occidental et dans les campements de réfugiés et pose une question sur la façon d'intensifier l'utilisation des procédures spéciales.

Lutter contre ces impostures d'État, c'est aussi avoir sur place, pendant l'examen du pays, des personnes directement concernées comme des représentantes d'ONG pour contacter les experts pendant la session, leurs donner des informations au jour le jour, exprimer leur indignation, ou avoir sur place des victimes qui vont faire le même travail avec une légitimité redoublée. La défenseuse des droits humains de l'ASVDH, El Ghalia Djimi était présente en novembre 2011 et elle a en effet réussi, grâce à son entregent, à entrer en discussion avec chaque expert afin qu'ils soient confrontés directement avec une présence sahraouie de grande qualité.



Vous pouvez toujours participer à la campagne « parrainage » des prisonniers d'opinion sahraouis et pour leur libération immédiate.

Consultez notre site : www.ecrirepourlesliberer.com
Contact bur.aarasd@wanadoo.fr

Quel a été très concrètement le résultat de ce 4^e examen du Maroc, par le Comité contre la torture ?

La lecture des observations finales du comité contre la torture daté du 21 décembre 2011 donne une idée de l'impact du travail opéré de juillet à novembre. Soyons modestes, d'autres interventions, qui nous échappent ici, ont sans doute aussi participé à la rédaction sans concessions de ce texte.

Le Sahara occidental est pour la première fois cité dans quatre thématiques du rapport et les recommandations à cet effet sont les suivantes :

1. Dans le champ de la torture, notamment pour les partisans de l'indépendance du SO.

RECOMMANDATION

L'État partie devrait prendre immédiatement des mesures concrètes pour enquêter sur les actes de torture, et poursuivre et punir leurs auteurs. Il devrait garantir que les membres des forces de l'ordre n'utilisent pas la torture, notamment en réaffirmant clairement l'interdiction absolue de la torture, en condamnant publiquement la pratique de la torture, en particulier par la police, le personnel pénitentiaire et les membres de la DST, et en faisant clairement savoir que quiconque commet de tels actes, s'en rend complice ou y participe en sera tenu personnellement responsable devant la loi, fera l'objet de poursuites pénales et se verra infliger des peines appropriées.

2. Implication directe pour le SO.

RECOMMANDATION

Le Comité rappelle encore une fois qu'en vertu de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants aucune circonstance exceptionnelle quelle qu'elle soit ne saurait être invoquée pour justifier la torture sur le territoire soumis à la juridiction de l'État partie et que les mesures de maintien de l'ordre ainsi que les procédures d'enquête et d'investigation doivent être appliquées dans le plein respect du droit international relatif aux droits de l'homme, ainsi que des procédures judiciaires et des garanties fondamentales en vigueur dans l'État partie. L'État partie devrait prendre d'urgence des mesures concrètes pour prévenir les actes de torture et les mauvais traitements décrits précédemment. En outre, il devrait annoncer une politique de nature à produire des résultats mesurables par rapport à l'objectif d'éliminer tout acte de torture et tous

mauvais traitements de la part des agents de l'État. L'État partie devrait renforcer les mesures prises pour que des enquêtes approfondies, impartiales et efficaces soient menées rapidement sur toutes les allégations de torture et de mauvais traitement infligés à des prisonniers, à des détenus et sur tous les autres cas.

3. Les événements de Gdeim Izik

RECOMMANDATION

L'État partie devrait renforcer les mesures prises pour que des enquêtes approfondies, impartiales et efficaces soient menées rapidement sur les violences et les décès survenus à l'occasion du démantèlement du camp de Gdeim Izik, et que les responsables soient traduits en justice. L'État partie devrait modifier sa législation afin de garantir à toutes les personnes civiles d'être jugées exclusivement par des juridictions civiles.

4. L'instance Équité et justice et la réparation

RECOMMANDATION

L'État partie devrait s'assurer que le Conseil national des droits de l'homme, qui a été désigné pour finaliser les travaux de l'IER, continue de s'efforcer d'élucider les cas de disparitions forcées intervenues entre 1956 et 1999 restés non élucidés, y compris les cas liés au Sahara occidental. L'État partie devrait également intensifier ses efforts pour assurer aux victimes de torture et de mauvais traitements une réparation sous la forme d'une indemnisation équitable et suffisante et d'une réadaptation aussi complète que possible. À cet effet, il devrait inclure dans sa législation des dispositions sur le droit des personnes victimes de torture d'être indemnisées de manière équitable et adéquate du préjudice ainsi subi.

Afin de progresser dans la mise en œuvre de ces recommandations, il est aujourd'hui de notre responsabilité collective, pour tous ceux et toutes celles qui soutiennent le respect des droits humains au Sahara occidental, de consolider notre action en alimentant régulièrement les procédures spéciales de l'ONU de plaintes individuelles ou des documents documentés afin qu'elles interpellent le Maroc sur des situations qui violent les conventions internationales.

Brèves

Encouragements et soutiens à la conférence

Plusieurs élus se sont excusés et nous ont souhaité plein succès : Marietta Karamanli, député de la Sarthe, Pierre Cohen député-maire de Toulouse, Dominique Raimbourg, député de Loire Atlantique, François Loncle, député de l'Eure, Jean-Pierre Brard, député de Seine Saint-Denis, Marie-Christine Blandin, sénatrice du Nord, Alain Audoubert, maire de Vitry/Seine, Nicole Kiil-Nielsen eurodéputé...

Père Loïc, nous a quittés !

Loïc Mégret, prêtre missionnaire, qui avait connu les Sahraouis à l'occasion d'un court passage à El Aïoun, et n'avait plus cessé de les soutenir, vient de décéder ce 11 mars à Lyon, après avoir célébré son 88^e anniversaire ! C'était un breton, fier de ses origines, de la petite ville de Quintin. Il est devenu prêtre et missionnaire de la congrégation des Oblats de Marie. Sa vocation religieuse l'a emmené un peu partout en Afrique et en 1990 à El Aïoun. Sans doute considéré comme trop proche des Sahraouis, Loïc est jugé indésirable à El Aïoun, est obligé de quitter le Sahara occidental et le Maroc et rejoint la Mauritanie. Nous serons alors en contact étroit avec lui tant son témoignage en ce début de 90 est précieux car les témoins au Sahara occidental sont rares. Michel Brune, qui nous a transmis la nouvelle de sa mort nous écrit : « *Fasciné, passionné par le monde musulman, il lisait et connaissait le Coran en arabe, il s'est fait le frère de tous ceux qu'il croisait* ».

Atelier Sahara occidental, cette année à l'Université d'été du CRID.



& université d'été
de la solidarité
internationale

// 4-7 juillet 2012 // Lyon //

Citoyen-ne-s et solldaires,
réinventons le monde !

Les premières conclusions du quatrième examen n'ont pas échappé au Secrétaire général ni aux États participant à l'Examen périodique Universel sur le respect des droits de l'homme au Maroc!

Le rapport du Secrétaire général de l'ONU du 5 avril 2012 S/2012/197

Pour la première fois, ce rapport donne de nombreux détails sur les situations concrètes vécues par la population sahraouie. Dans la perspective qui nous importe ici, le rapport fait référence aux informations qu'il tient des procédures spéciales de l'ONU. Ainsi aux points 80, 81 et 82, voici comment le rapport en rend compte.

80. En novembre 2011, le Comité contre la torture, examinant le quatrième rapport périodique du Maroc, s'est dit préoccupé par les allégations concernant un usage excessif de la force par les forces de l'ordre et les agents de la sécurité marocains. Le Comité s'est également dit préoccupé par les allégations faisant état d'arrestations et de détentions arbitraires, de détention au secret, de tortures et de mauvais traitements, d'extorsion d'aveux sous la torture et d'usage excessif de la force.

81. Durant la période considérée, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme a reçu des allégations faisant état de mauvaises conditions de détention à la prison de Salé. En outre, des allégations faisant état de cas de tortures et de traitements dégradants subis par des personnes détenues par la police ont été signalés au Bureau du Procureur. On ne sait pas à ce stade si une enquête a été diligentée pour faire la lumière sur les violations commises par les forces de l'ordre.

82. Le Maroc n'a pas encore envoyé officiellement d'invitation permanente à tous les titulaires de mandats relevant des procédures spéciales, mais il a coopéré avec trois d'entre eux au cours de la période considérée. Lors de sa visite officielle au Maroc, l'Experte indépendante dans le domaine des droits culturels s'est rendue à Dakhla, le 14 septembre 2011. Elle a recommandé l'abrogation immédiate des mesures qui limitent l'exercice des droits culturels de la population du Sahara occidental, expliquant que plusieurs Sahraouis n'avaient pas été autorisés à donner à leurs enfants des noms hassani. Le 24 février 2012, le

Gouvernement marocain a confirmé les dates auxquelles le Rapporteur spécial sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants se rendrait au Maroc et au Sahara occidental, à savoir du 15 au 22 septembre 2012.

Le gouvernement marocain ne supporte pas qu'avec ce rapport, le constat de la réalité remplace les discours. La solution est simple, changer le représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU, Christopher Ross qu'il n'a pas pu domestiquer. Alors que ce dernier fait un travail d'une grande honnêteté intellectuelle et morale, valeurs qui ne semblent pas être des priorités pour le pouvoir marocain.

Le deuxième examen périodique universel du Maroc.

Un second exemple très récent est à relever. Il s'agit du 2^e examen périodique universel du Maroc instauré par le Haut-commissariat aux droits de l'Homme qui s'est déroulé le 22 mai à Genève. L'assemblée a écouté le même discours que celui de novembre mais prononcé par le Ministre de la justice et des libertés qui s'était déplacé de Rabat. Au sujet du Sahara Occidental, le ministre a cité « *la nouvelle Constitution marocaine qui permet d'avancer dans la régionalisation, ce qui pour les provinces du sud va permettre à la population locale de gérer ses propres affaires et favoriser une démocratie locale comme un prélude à l'implantation d'un statut d'autonomie, proposée comme solution politique au conflit du Sahara* ». Dans l'enceinte de l'ONU, le Maroc se permet comme toujours de violer les résolutions de cette institution tout en siégeant actuellement au Conseil de sécurité. Plus loin, le ministre poursuit : « *Le Maroc poursuit ses efforts pour intégrer les cultures Amazigh et Sahraoui Hassania dans les champs de l'éducation, de la formation, des médias, de la communication et de la créativité culturelle* ». Avec aplomb, le même ministre « *espère sincèrement que tous voudront élire le Maroc comme membre du Conseil des droits de l'homme pour la période 2014 à 2016* ».

Dès la fin du discours chérifien, plus de 90 pays se sont prononcés pendant 77 secondes chacun sur leur façon de lire la situation des droits humains au Maroc. Ils ont exprimé leurs préoccupations, leurs recommandations et posés leurs questions.

Grosse surprise: 11 pays ont exprimé leurs inquiétudes concernant le Sahara occidental. Après avoir entendu trois pays féliciter le Maroc pour ses

efforts et son courage, avec un léger bémol sur le droit d'expression et la presse, la Suède, a ouvert les feux. Elle s'est inquiétée des prisonniers politiques, de la situation et du statut du Sahara occidental. L'Ukraine comme l'Uruguay, le Costa-Rica et la Grande-Bretagne ont demandé notamment que le mandat de la Minurso soit élargi au respect des droits humains au Sahara Occidental. L'Autriche et l'Uruguay ont demandé que tous les titulaires de mandats de procédures spéciales soient invités au Maroc, et l'Autriche s'est réjouie que le rapporteur spécial contre la torture et tous les traitements dégradants se rendent en septembre au Maroc et au Sahara occidental. Le Danemark s'est dit préoccupé par les négociations qui ne conduisent actuellement pas à la paix et a demandé au Maroc quelles mesures il a pris pour protéger les manifestants pacifiques et pour le respect des droits humains au Sahara occidental. L'Irlande comme d'autres pays a été très soucieuse de la liberté d'expression et de la liberté d'association au Sahara occidental. Quant à l'Espagne, elle a exprimé sa préoccupation concernant les droits humains au Sahara occidental et les USA ont fait état de la difficulté des associations de la société civile sahraouie de pouvoir obtenir leur reconnaissance étatique. La France n'a pas cité le Sahara occidental mais s'est inquiétée de la situation de la presse au Maroc. D'autres pays, sans citer le Sahara occidental, sont intervenus sur la censure, le refus des autorités de reconnaître des associations de droits humains, sur la situation dans les prisons, la torture, l'impunité notamment.

Une brève analyse de contenu des interventions montre que la question de l'élargissement du mandat de la MINURSO aux droits humains rebondit ici, que les Etats s'inquiètent de la répression policière dans laquelle vivent les manifestants pacifiques, les défenseuses et défenseurs des droits humains au Sahara occidental. Ils veulent que le Maroc s'ouvre aux représentants des procédures spéciales. Ainsi, nous nous trouvons dans un système de vases communicants où les thèmes traités dans le cadre des procédures spéciales, sont repris par les Etats comme en mai 2012 ou dans des rapports officiels, comme celui du Secrétaire général de l'ONU en avril 2012.

La plupart des thèmes qui sont apparus sont ceux pour lesquels la société civile avec le soutien d'ONG, de partis, de représentants sahraouis se battent. Ils deviennent ici des revendications étatiques. Cette situation appelle à la fois à poursuivre des relations avec les Etats qui ont décidé de mettre le Maroc face à ses responsabilités d'Etat signataire de Conventions

internationales et avec ceux qui hésitent encore à s'engager pour des raisons qui restent à éclaircir.

Les trois situations analysées mettent en jeu la problématique du Sahara occidental suivant deux points de vue : le point de vue politique au Conseil de sécurité et celui des droits humains au Comité contre la torture et à l'Examen périodique universel. **Ce qui est désormais réjouissant, c'est la circulation des informations à travers la machine onusienne**, ainsi que les rapports et recommandations produites par ses différentes instances.

L'objectif est donc d'alimenter ces procédures spéciales notamment, pour qu'elles puissent devenir des pôles de références sur la réalité vécue au Sahara occidental, pour les nombreux rapporteurs du Haut-commissariat des droits de l'homme, pour d'autres instances de l'ONU, pour les ONG et pour les Etats. Simultanément, il est nécessaire d'alerter directement les ONG et les Etats sur de nombreux points.

Poursuivre

L'intensification du travail auprès des mécanismes spéciaux, entre autres, exige une très forte coopération et collaboration entre tous les acteurs engagés pour gagner la bataille des droits humains au Sahara occidental, dont le droit à l'autodétermination : instances sahraouies, défenseuses et défenseurs des droits humains des territoires occupés du Sahara occidental, des campements de réfugiés et de la diaspora sahraouie, solidarité internationale. Fixer des objectifs annuels à atteindre et les évaluer est de première importance. La mise en place d'une formation pour les défenseuses et défenseurs sahraoui-es et leurs allié-e-s est indispensable afin de mieux connaître les procédures spéciales, les maîtriser et les utiliser, aménager un calendrier pour ne pas manquer d'intervenir avant et pendant les réunions importantes qui les concernent, s'assurer chaque fois d'une présence et d'une intervention au moins sur le

Sahara occidental, orale et/ou écrite en liens avec les objectifs à remplir. **Créer une plateforme, où sans idée de compétitivité mais avec la volonté de gagner les droits inaliénables du peuple sahraoui, les associations et individus informeraient sur leurs initiatives qui permettent de remplir les objectifs.** Et ceci non seulement pour l'ONU. Il nous faut agir, réagir sur tous les fronts, dans tous les lieux où le Maroc est invité ou s'invite trop facilement, ses hôtes ignorant ou voulant ignorer la situation des droits humains au Maroc et son statut d'occupant du Sahara occidental, contraire à la légalité internationale.

Jean-Pierre Tuquoi, journaliste, auteur de plusieurs livres sur le Maroc, dont le dernier paru en 2012, « Paris-Marrakech, luxe, pouvoir et réseaux », s'employa à démonter les multiples proximités du royaume avec la France.

Au Parlement européen, la bataille continue contre les accords économiques entre UE et Maroc

Vincent Chapeaux, juriste belge avait alerté dès février sur l'illégalité de l'accord UE/Maroc. Cet accord poursuit la libéralisation en matière d'agriculture et de pêche.

Il vise explicitement à développer le commerce de poissons et de tomates entre UE et Maroc. Il est illégal au regard du droit international, quand il concerne des ressources exploitées au Sahara occidental occupé.

Cependant, dans ses réponses, la Commission se retranche derrière les Nations unies tout en prétendant respecter les intérêts des populations de ce territoire. L'accord de pêche UE/Maroc, refusé en décembre par le Parlement, revient au-devant de la scène, avec les mêmes dispositions illégales quant à la définition des eaux territoriales du Sahara occidental. Dans les prochains accords, elles vont être à nouveau signalées sous juridiction marocaine et comprises dans les zones de pêche ouvertes aux bateaux européens. **Accord illégal qu'il est urgent de combattre.**

Comme l'a fait récemment au Parlement européen, Madame Kiil-Nielsen, eurodéputé verte, membre de l'intergroupe Sahara occidental au PE et membre du CA de notre association qui est inter-

venue à plusieurs reprises sur ces questions. Les réponses qui lui sont faites témoignent du choix des coopérations avec le partenaire marocain quels qu'en soient les enjeux et leur illégalité quand il s'agit du Sahara occidental occupé.

Une de ses questions, posée à Madame Ashton, Haute-Représentante, posait le problème de la place des entreprises européennes au Sahara occidental au regard du droit international. En prenant l'exemple de l'entreprise irlandaise, San Leon Energy, qui y poursuit l'exploration pétrolière et de l'entreprise allemande Siemens, qui installe avec la société marocaine NAREVA, un parc d'éoliennes, à Fom El Oued, près d'El Aioun.

Madame Ashton, a répondu à la parlementaire le 8 juin 2012 : « *La question du Sahara occidental est traitée dans le cadre des Nations unies... Le Maroc exerce de facto son autorité sur le Sahara occidental. Pour ce qui est de l'activité économique, elle n'est pas illégale. Elle le serait si elle était exercée au mépris des intérêts et de la volonté du peuple du Sahara occidental. L'UE évoque régulièrement la question dans son dialogue avec les autorités marocaines.* »

Nicole Kiil-Nielsen a également posé une question à la Commission relative aux activités agricoles au Sahara occidental ce 29 mai 2012 et le développement de l'activité maraîchère à Dakhla (tomates) de manière industrielle, par des sociétés appartenant au roi ou à des sociétés françaises :

« *Un programme prévoit un vaste élargissement des surfaces cultivées en cultures irriguées sous serre (2 000 ha en 2020) destinées à l'exportation. La Commission pourrait-elle indiquer d'où proviennent les données qu'elle a déjà fourni? A-t-elle lancé de son côté une enquête? »*

Réponse de M.Ciolo au nom de la Commission : « *Le processus d'adoption de l'accord UE/Maroc ci-dessus évoqué, a pris environ 5 ans. Les données utilisées ont été fournies par le Maroc. Dans les documents fournis, 500 ha dont 350 exploités sont mentionnés pour le Sahara occidental. Compte tenu du faible écart entre les données fournies par les ONG (588 ha) et le Maroc, une enquête n'est pas jugée nécessaire. Toutefois nous aborderons la question avec le Maroc, afin de vérifier la pertinence de nos informations à ce jour.* »

Brèves

Élections

Il aura suffi de quelques voix (83 exactement) pour que Jean -Paul Lecoq, candidat Front de gauche dans la 5^e circonscription de Seine Maritime, ne puisse se présenter au 2^e tour des législatives. Important vote de gauche dans cette circonscription puisque les deux candidats principaux de gauche, PS et Front de gauche ont recueilli l'un et l'autre 30 % des suffrages. Bravo à la future élue socialiste de Seine Maritime et merci à Jean-Paul, député militant de la cause sahraouie, devenu au fil de ces années de compagnonnage, un ami très cher, d'avoir tant œuvré en faveur de l'autodétermination et du respect des droits humains au Sahara occidental! Mais sa ville est toujours jumelée et la lutte continue!

La corruption au Maroc !

Des enquêtes et informations de plus en plus précises, nous permettent d'apprécier l'ampleur de la corruption au Maroc et la dérive affairiste de la royauté, Mohamed VI et son premier cercle :

Un article paru dans le quotidien «*Le Monde*» ce 25 juin 2012 : «*La grande corruption règne en maître au Maroc*» de Ahmed Benchemi, ancien directeur du magazine Tel Quel et actuellement chercheur aux États Unis à l'Université de Stanford.

« **Le Roi prédateur Main basse sur le Maroc** »

de Catherine Graciet
et Eric Laurent publié au Seuil



Ali Amar et Jean-Pierre Tuquoi
ont publié chez Calmann-Lévy

« **PARIS MARRAKECH Luxe, pouvoir et réseaux** »

Indispensable !



Proximité des populations d'abord! Le Maroc est la première destination des Français quand ils quittent leur pays, pour les vacances, la retraite et les franco marocains sont très nombreux en France. Les autorités des deux pays s'appuient sur cette proximité pour entretenir des relations très étroites qui ont peu d'égal ailleurs, entre états.

Relations si étroites qu'elles se transforment en connivence au service des intérêts bien compris de chacun des pays. Appui français sans faille aux Nations unies et partout où c'est nécessaire, à l'occupation du Sahara occidental. En échange de cet appui, le Maroc donne toutes les facilités aux intérêts français, intervient en tant que « *gendarme délégué* » avec ses soldats dans les opérations au Zaïre, Katanga etc. Les élites marocaines, diplomates, ingénieurs, consultants sont pour une majorité d'entre eux formés en France et entretiennent avec les élites françaises, avec la presse, le monde du spectacle une connivence active, qui entretient en France une image flatteuse du Maroc, en dépit de tout ce qui peut s'y passer. Situation bien différente du traitement « *médiatique* » de l'Algérie, le plus souvent critique. Ces troubles relations franco marocaines concernent à la fois les politiques de droite comme de gauche!

Mohamed Salem Ould Salek, Ministre des Affaires Etrangères de la RASD et Jean-Paul Lecoq, député-maire, membre de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, chacun à leur tour proposeront d'utiles perspectives.

Ould Salek, rappela que la Communauté

internationale depuis 1966 ne manque jamais de se préoccuper de la question du Sahara occidental. Mais c'est en vain depuis tant d'années! Notre problème aujourd'hui, la « *crise* » du Front Polisario ce n'est pas le manque de combattants, mais la volonté sans cesse rappelée par nos gens, par nos jeunes de reprendre la guerre, tant cette attente nous devient insupportable.

Notre présence ici, à l'Assemblée nationale française est si importante! la France doit comprendre que son intérêt est aussi de nous soutenir, de contribuer à un règlement politique respectueux de notre droit, son rôle dans la région est central.

Jean-Paul Lecoq, à son habitude, exalta les combats, les résistances des peuples opprimés! Quelques semaines plus tard, à l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe, il mit en actes ce discours tenu à l'Assemblée Nationale. Au Ministre marocain des Affaires étrangères, présent il déclara pour les 30 secondes autorisées d'intervention :

« *Monsieur le Ministre, lors du récent rassemblement des associations marocaines de défense des droits de l'homme, les mots d'ordre suivants étaient scandés: les criminels ont un palais, les martyrs n'ont pas de tombes, le roi promet de respecter les conventions internationales, en vain. Monsieur le Ministre, êtes-vous venu à Strasbourg pour nous dire: que désormais la torture sera bannie des procédures judiciaires, que les prisonniers politiques seront libérés, que les résistants civils à l'occupation du Sahara occidental seront jugés par des tribunaux civils, que votre pays cessera ses pratiques coloniales à l'égard des Sahraouis ?*»



Portrait, février 2012 Photo Anthony Jean

Les campements de réfugiés sahraouis, pour une géographie politique !

Julien Dedenis mai2012

Julien Dedenis a découvert il y a une dizaine d'années, alors qu'il commençait un travail de recherche en géographie, les campements sahraouis. Il les a vécus et observés avec les méthodes et son intelligence de géographe, et produit un travail de maîtrise très utile pour la compréhension des camps. Nous lui avons demandé sa contribution !



École primaire dans le camp de Smara, février 2012 Photo Anthony Jean

Créés fin 1975 pour accueillir les civils qui fuyaient les combats qui venaient d'éclater au Sahara occidental, les camps sahraouis comptent aujourd'hui parmi les plus vieux de camps de réfugiés du Monde.

Plus que de camps, il convient de parler d'un espace de camps. Il s'agit en effet d'une surface d'environ 6 000 km² – soit à peu près un département français –, organisée en un réseau de points commandés par Rabouni, sorte de capitale où se concentrent l'ensemble des services et organisations. De là, trois des principaux camps sont dispersés à une vingtaine de kilomètres dans un quart nord-est tandis que le quatrième est à environ 130 kilomètres au sud-est. La population est répartie de manière à peu près équivalente dans ces quatre camps : de 25 000 à 40 000 personnes selon les estimations. La ville algérienne de Tindouf est à environ vingt kilomètres de Rabouni tandis que la première ville d'une certaine taille, Bechar, est à environ 800 kilomètres au nord-est. L'ensemble est compris sur

la hamada de Tindouf, un milieu réputé parmi les plus hostiles du Sahara. Rareté et irrégularité des précipitations, fraîcheur hivernale – parfois sous 0 °C – et canicule estivale – jusqu'à 50 °C à l'ombre –, tempêtes ou vents de sable.

Comme tout camp de réfugiés, ils sont sous la perfusion de l'aide internationale et le quotidien y est marqué par un profond sentiment d'attente et de provisoire. Cependant, ils se distinguent très fortement par la très large autonomie que les réfugiés sahraouis y ont acquise. En effet, partout ailleurs ce sont le Haut-commissariat aux Réfugiés et/ou le pays d'accueil qui exercent le pouvoir au sein de tels espaces de refuge. **Or, ici, ce sont les réfugiés eux-mêmes qui contrôlent, et gèrent les camps, via leurs représentants organisés au sein du Front Polisario. Plus encore, les Sahraouis ont fait de leur espace refuge le territoire, provisoire, de l'Etat sahraoui, la République Arabe Sahraouie Démocratique (RASD).**

Dans les faits, ce sont la gendarmerie et la police sahraouies qui contrôlent l'espace des camps.

L'autorité de la RASD est relayée à chaque échelon territorial par l'administration. Les services de chacun des ministères de la République sahraouie s'appuient en effet sur des directions régionales implantées dans chaque camp (entendus comme étant des wilayas, c'est-à-dire des préfectures), puis par des directions locales dans chaque quartier de camp (entendu comme étant des daïras, des municipalités). Par ailleurs, la RASD aménage ce territoire dont la mise en valeur avant l'arrivée des réfugiés se limitait à quelques puits. Depuis 1975, ce sont les Sahraouis, avec le soutien des humanitaires, qui ont aménagé quatre centres urbains équipés d'hôpitaux et d'écoles primaires, de collèges-pensionnat, de plusieurs centres de formation pour adultes, et de jardins irrigués. Enfin, des routes ont été construites, le réseau électrique s'étend, ainsi que celui d'adduction en eau.

Cette situation, inédite, ne serait pas sans la bienveillance du pays d'accueil, l'Algérie. Mais elle tient aussi et surtout par le fait que les réfugiés sahraouis, véritables artisans de ce territoire

singulier, n'ont pas le sentiment de gérer « simplement » l'exil, **mais bien de poser là les fondations de leur Etat-Nation.** C'est au nom de ce projet d'Etat indépendant qu'ils ont quitté leur pays. Et c'est ce projet de retour dans un Etat indépendant, formalisé et porté par leur propre élite, qui fonde la matrice de l'organisation des camps. En somme, à défaut de Sahara occidental, c'est au sein de cet espace d'exil dont elle est l'usufruitière que la RASD se forge pas à pas. En cela, l'espace des camps se présente comme l'expérimentation territoriale de la République sahraouie. Pour ce faire, les services d'Etat et les corps de fonctionnaires sont créés au fur et à mesure des besoins et des moyens : d'abord l'enseignement, la santé et bien sûr l'armée, puis la justice, les postes, etc. et plus récemment les transports en commun.

La toponymie des camps est particulièrement éclairante de ce processus par lequel la RASD se construit sur un espace donné, celui des camps de réfugiés, mais en référence et par projection sur un autre, le Sahara occidental. En effet, excepté Rabouni, aucune appellation des lieux des camps ne fait référence à l'espace sur lequel ils sont implantés. À l'inverse, les quatre wilayas reprennent les noms des quatre principaux centres urbains du Sahara occidental : El-Aïoun, Aoussert, Smara et Dakhla. Puis les daïras d'un même camp portent les noms de localités du Sahara occidental situées près des quatre villes sus-citées. Enfin, la même logique s'applique pour chacun des hayys (quartiers) constitutif des daïras.

Autre source de la toponymie des camps : les dates et les noms des martyrs de la lutte de libération nationale sahraouie. Cette autre source participe au processus pendant à celui de création de l'Etat sahraoui : le renforcement de la Nation sahraouie. « L'Unité nationale », la fin du « temps des tribus », et la naissance du peuple sahraoui ayant été proclamées quelques semaines seulement avant l'exil, le 12 octobre 1975, il était nécessaire et urgent dans ce contexte de conflit de décolonisation de passer des paroles aux actes. De ce point de vue, l'expérience collective de l'exil d'une large partie de la population a permis de maintenir une forte cohésion, mais aussi de concrétiser et de donner à voir le changement de référentiel de l'identité collective sahraouie, de la tribu à la Nation.

En somme, si au quotidien, c'est le combat pour la survie qui se joue dans les camps de réfugiés sahraouis, tant leur dépendance vis-à-vis de l'aide internationale est grande, sur le

temps long cet espace est devenu l'expression de l'Etat et de la Nation sahraouie. Par ce geste, les Sahraouis entendent prouver au Monde leur existence.

En effet, au sortir de la Seconde Guerre mondiale, l'ensemble du Monde a été découpé selon un même modèle : celui de l'Etat. Conjointement, une règle s'est implicitement imposée : il n'y aurait de nations que celles inscrites sur la carte politique des Etats du monde. Pour preuve, l'Organisation des Nations Unies n'est pas un club de Nations mais bien, du point de vue du statut juridique de ses membres, un club d'Etats. Ainsi, avec la généralisation du modèle de l'Etat, c'est en fait celui d'Etat-Nation qui s'est universellement imposé.



Exil, février 2012 Photo Anthony Jean

Pourtant, ce modèle a eu tôt fait de montrer ses limites, y compris dans son berceau historique qu'est l'Europe occidentale. D'une part, certains Etats ont été créés avant que ne s'exprime de sentiment national. Ceux-là se sont efforcés, et s'efforcent toujours, de forger cette identité commune à toutes les personnes vivant dans leurs frontières, parfois en bafouant les droits des minorités. À l'inverse, nombre de Nations se sont retrouvés sans Etats : Sahraouis, Tibétains, Kurdes...

Par ailleurs, en tant que constructions sociales, les Nations ont des limites qu'il est bien difficile de discerner dans le magma des constructions identitaires, et qui plus est sont en constante évolution. Une Nation, comme tout groupe social, ne peut être décrétée et ne sera jamais figée, alors que l'Etat relève d'un modèle caractérisé par la fixité de ses limites. Bref, l'association de l'Etat, territorialement figé, et de la Nation, en constante mutation, dans un même modèle de gestion politique de l'espace relève de la quadrature du cercle.

Bien qu'imparfait, c'est néanmoins sur ce modèle d'Etat-Nation que se fonde aujourd'hui l'organisation politique de l'espace-monde. On peut regretter que la décolonisation de l'après Seconde Guerre mondiale n'ait pas été plus créative et qu'elle n'ait engendré de nouveaux modèles de gestion politique de l'espace.

Quand bien même le modèle de l'Etat-Nation pose un certain nombre de questions, il importe avant tout que les relations entre Etats-Nations s'appuient sur des règles et principes partagés. En la matière, à l'échelle du Monde, c'est la Charte des Nations-Unies qui fait référence. Or, c'est en s'appuyant sur cette Charte que depuis presque 50 ans l'ONU reconnaît le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination et maintient le Sahara occidental sur la liste des territoires en voie de décolonisation.

Cependant, pour faire respecter ce droit, il n'existe pas de police internationale. Le déploiement des missions onusiennes de maintien de la paix et la définition des périmètres de leurs missions ne s'imposent jamais d'eux-mêmes mais sont bien fonction des rapports de force exercés à l'ONU, et tout particulièrement au Conseil de Sécurité où la France, membre permanent, a trop souvent usé d'une fausse neutralité qui n'est favorable qu'aux desseins du Royaume marocain, et en aucun cas à la justice universelle et aux droits de l'homme.

En somme, les camps de réfugiés sahraouis, comme tous camps de réfugiés de par le Monde, se retrouvent comme relégués « aux bords du Monde ». Parce que ne parvenant pas à faire respecter un droit qu'elle a elle-même écrit, la communauté internationale les a placés là... en attendant. Sauf que l'attente des Sahraouis pour qu'enfin soient respectés leurs droits n'a fait que renforcer leur conviction dans la justesse de leur lutte, en même temps que leur sentiment d'appartenance en un Etat-Nation sahraoui n'a fait que croître.

Une délégation de plus de cent personnes à la rencontre des Sahraouis le jour anniversaire de la RASD, le 27 février

27 février 2012, pour fêter avec les Sahraouis, l'anniversaire de la proclamation de leur république, une délégation française de toutes origines, politiques, associatives. Gilles Brun, responsable du comité local AARASD de PACA, s'employa à recueillir à « chaud » impressions et ressentis. Interviews réalisés à Alger à la fin de la mission.

Marie Christine BLANDIN, sénatrice EELV

Un territoire relégué, loin de tout. On ressent bien pour la population que leurs besoins de base vitaux sont assurés par la solidarité internationale, mais on a ressenti aussi une énorme frustration et même l'exaspération des plus jeunes devant une situation bloquée. À titre personnel, je suis une militante pacifiste, et je trouve scandaleux que l'on ne donne pas satisfaction à des gens qui ont déposé les armes en 1991.

D'où vient votre connaissance de la situation sahraouie ? J'étais enseignante de 1980 à 1984 à Ain Temouchent (au nord de Tindouf) et dans mon collège il y avait une classe d'enfants du Polisario... Ça marque... Je suis écologiste, et j'appartiens à un parti qui fait de l'autodétermination des peuples une priorité. J'ai beaucoup d'amis dans les associations qui travaillent sur les suites de la décolonisation et savoir que depuis 1976, le droit à l'autodétermination ne s'est pas appliqué au bénéfice du peuple sahraoui me scandalise.

Que dire de ce qui se passe dans les territoires occupés ? Deux choses pour moi, on ne peut pas s'emparer d'un territoire et imposer une souveraineté par une action militaire et un état de fait. Quelque soit le territoire, le non respect de la liberté d'expression et l'emprisonnement d'opinion sont inacceptables et méritent un regard indépendant et international pour que soient respectés les droits de l'homme.

Ici je suis la seule parlementaire, mais il y a beaucoup d'autres élus motivés pour témoigner en France dans nos partis politiques et nos institutions. Nous voulons aussi interpeller les candidat (e)s pour la présidentielle, car la France a un rôle très important à jouer auprès de toutes les parties et de l'ONU en particulier pour que la mission de la

MINURSO puisse être mandatée pour contrôler le respect des droits de l'homme, partout où vivent les Sahraouis.

Tristan CHACE, 19 ans

Jeunes communistes, Val de Marne

J'ai été marqué par les conditions de vie dans les camps et par leur étendue. On voit que c'est une situation, d'un point de vue humanitaire, très critique. Je regrette de ne pas avoir pu avoir de discussions approfondies avec les familles sahraouies à cause d'un problème de langue.

Ce qui m'a marqué, c'est que la RASD est un état à part entière capable de fonctionner malgré le fait que leur territoire est coupé en deux.

J'ai été très agréablement surpris par l'importance des femmes dans l'appareil d'état et la société, alors qu'en France c'est une question qui est loin d'être réglée. Ce voyage me donne envie de populariser la cause sahraouie en France. Il faut profiter des élections pour faire changer la position de notre pays sur cette situation.

Alain OUANNES, chargé de mission pour les Relations internationales à la Mairie de Vitry sur Seine

Ca été la découverte d'un peuple libre qui a tous les attributs pour l'être mais à qui il manque son territoire. L'ouverture qu'ils ont à l'autre m'a marqué : un modèle d'hospitalité universelle qui dépasse ce « putain » de mur de la honte. Je serais avec eux à El Aïoun le jour de l'indépendance et je ferais tout pour les aider à ça.

Bernard LUCAS (PS), Conseiller général des Hauts de Seine.

J'ai deux niveaux d'appréciation. Le premier, très personnel et émotionnel et le deuxième très politique. Très personnel, car depuis 51 ans je n'avais pas traversé la Méditerranée et que forcément c'est pour moi un grand moment de retrouvailles. Très émotionnel car j'ai rencontré des gens formidables avec qui il y a un courant qui est passé. La recherche de proximité a toujours été mon principe en politique.

Très politique parce que, forcément je suis très concerné par tout ce qui touche le Maghreb et que je fais un parallèle entre la Palestine et la RASD.

J'avais une connaissance un peu globale de la situation et j'avais besoin de vérifier sur place et de m'imprégner du quotidien de ces personnes. D'observateur très attentif et très concerné, je pense que je suis ainsi devenu ambassadeur de la cause sahraouie.

D'ores et déjà, nous envisageons avec mes collègues de Colombes, des actions de réflexion et de sensibilisation avec comme outils les souvenirs de ce voyage.

Dominique FRAGER (EELV), maire-adjoint chargé de la culture et du patrimoine à la Mairie de Colombes (92)

J'ai remarqué un attachement fort à leur identité nationale dans le cadre de festivités où à côté de la composante officielle, il y avait la composante populaire. Habitué à voyager dans les pays du sud, je n'ai pas été frappé par une misère plus grande que dans les quartiers périphériques des grandes villes (Le Caire, Nouakchott...) de pays qui n'ont pas de problèmes de décolonisation.

J'ai été frappé, lors du défilé de la fête nationale, par les fresques sur leurs droits à la pêche et la maîtrise de leurs ressources naturelles, base d'une possible indépendance d'un Etat sahraoui.

La visite du mur de la honte m'a frappé : j'en avais sans doute entendu parler mais je pensais que c'était un « petit mur » de quelques kilomètres et j'ai découvert un monstre de plus de 2000 km avec une armada militaire, des millions de mines anti-personnelles... ce qui illustre une situation de guerre.

Par ailleurs, il y a urgence à trouver une solution politique pour éviter de nouvelles flambées de violence, car la jeunesse de ce peuple perd patience, ce qui suppose que la France arrête de mettre son veto sur toutes les missions ou projets de résolutions de l'ONU.

Ahlem HADJ-SALAH, doctorante en sociologie résidant à Clichy (92)

C'est une expérience unique, très riche aussi bien culturellement qu'humainement. J'ai été marquée par la générosité des habitants et leur côté altruiste. Ils sont très protecteurs !

Ils ne semblent pas dans le besoin au niveau économique et matériel même si les infrastructures ne sont pas développées. Pour un camp de réfugiés, je m'attendais à quelque chose de plus déplorable. Ce qu'ils recherchent avant tout c'est la liberté et retrouver

Brèves

Harmattan-RASD la création d'une maison d'édition sahraouie nationale

Réunion de travail dans le nouveau local de Harmattan-RASD. Avec Nana Rachid, sa directrice nous avons construit les premières fondations de ce futur bel immeuble que sera une maison d'édition nationale. En route cinq manuscrits à l'impression chez Harmattan-Paris, qui tirés à 1000 exemplaires, vont inaugurer des foires du livre là où la RASD est présente. Déjà en préparation, la foire du livre d'Alger et en Mauritanie.

La ville de Rezé aux côtés de l'Ecole de soins infirmiers

Le maire-adjoint de Rezé, Hubert Richard, était également présent à l'anniversaire de l'école. Il représentait sa ville très engagée dans l'appui à ERM Pays de Loire et était porteur d'un message de son maire Gilles Retière, familier des campements et soutien de conviction à l'autodétermination du peuple sahraoui.

Rencontres

Les missions dans les campements favorisent les belles rencontres ! Ainsi avec les deux journalistes tunisiens, qui dès leur retour à Tunis ont publié un très utile reportage couleur de leur première visite dans les camps... Information indispensable dans un pays qui connaît très mal la question sahraouie et où va bientôt se tenir le forum social maghrébin et le forum social mondial.

Pour les élèves de CM un premier manuel de géographie sahraoui

Les enseignants d'histoire-géographie du centre de formation des maîtres installé dans les locaux rénovés de l'Ecole du 9 juin, viennent de créer le premier manuel de géographie sahraoui à destination des classes de CM1 et CM2 ! Très belle initiative qui va permettre aux jeunes de s'approprier leur pays de manière raisonnée et exhaustive et de mieux le situer dans le reste du monde. À venir, un prochain manuel d'histoire.

Rassemblement à Paris

Place du Trocadéro le 14 avril 2012, à l'appel de l'Association de la Communauté Sahraouie et de la plate-forme solidarité avec le peuple du Sahara occidental.

leur territoire. C'est une société fragmentée., séparée par un mur qui traverse l'ensemble du Sahara.

J'aurai aimé passer beaucoup plus de temps avec la famille qui m'a accueillie ces quelques jours et pour quoi pas envisager et une ethnographie de la population des camps.

J'ai appris beaucoup de choses au niveau de leur système de parenté (matrilocale) et j'ai hâte d'y retourner pour mieux connaître leur cause.

Je voudrai aussi remercier tous ceux qui ont préparé ce voyage, très bien organisé et bien encadré.

Camille JEGOU, syndicaliste

à la CGT Cheminots,

élu au CE régional SNCF Normandie

Avant de partir je m'étais informé de la situation pour préparer le voyage. Malgré ça, j'ai découvert énormément de choses en étant sur place, à la fois sur les événements politiques et aussi sur la vie au quotidien dans les camps. Leur volonté de récupérer leurs terres les freinent dans le développement de leurs conditions de vie au quotidien, notamment dans la volonté d'investir dans du durable.

J'ai été aussi profondément marqué par l'organisation de leur vie quotidienne qui est très structurée, notamment du fonctionnement politique, scolaire et culturel. J'ai aussi été « scotché » par l'implication des femmes dans la vie politique notamment par leurs interventions passionnées, énergiques et charismatiques. Leur présence en grand nombre à tous les échelons de la vie politique est un exemple dont nous pourrions nous inspirer.

Je reviens en France avec une volonté farouche de faire connaître le peuple sahraoui et sa situation dramatique pour qu'un maximum de personnes puisse aussi faire pression sur la politique française et notre futur gouvernement.

Keltoum STAALI, élue de Salon de Provence (13) adjointe à l'éducation (sans étiquette)

On revient « chargé » d'un voyage comme celui-là. Ce qui m'a frappé, c'est la dignité de ces gens qui vivent dans le dénuement total. Malgré leurs conditions de vie très dures au quotidien, ils affichent une force de vie et une détermination impressionnantes : ils sont prêts à aller jusqu'au bout.

J'ai aussi été frappée par leur sens de l'unité et de la solidarité. Ce sens de l'unité est à la fois un trait culturel et un principe qui doit leur permettre de traverser les épreuves qu'ils rencontrent pour aboutir à leur objectif : l'autodétermination.

Ils ont une conscience politique qui est entretenue au quotidien et qui concerne tout le monde : femmes, hommes et enfants. J'ai été très agréablement surprise par la place de la femme dans la société

sahraouie, qui résulte de choix politiques clairement affichés dans la constitution du POLISARIO et d'un mode de vie particulier. C'est une expérience unique dans le monde arabe. Je trouve que l'on a dans cet Etat sahraoui qui ne jouit pas encore de tous ses attributs (la terre, la souveraineté...) tous les germes d'un futur état démocratique comme il n'existe sans doute aucun dans le monde arabe. C'est peut-être une des raisons qui explique tous les blocages de certains pays.

Elise TAULET, Avocate au barreau de Paris

J'ai été impressionnée par la dureté de la vie des Sahraouis dans les campements : dureté tant matérielle compte tenu des conditions de vie que morale compte tenu du non-respect des promesses qui leur ont été faites depuis 20 ans et dans l'attente de leur liberté depuis 36 ans

J'ai été impressionnée par la dignité et la détermination des Sahraouis pour retrouver leur liberté et leur terre. J'ai retrouvé un discours identique à celui que j'ai entendu notamment à Séville lors de l'EUCOCO de la part des militants des territoires occupés. Ils partagent leur souffrance et leur détermination à se battre jusqu'au bout pour leur liberté.

Enfin j'ai été impressionnée par le mur de la honte élevé, miné et gardé en plein milieu du désert.

D'autres murs ont été élevés mais sans jamais arrêter l'aspiration des peuples à jouir de leur liberté.

À leur retour !

Au retour de cette délégation, plusieurs initiatives et sorties de presse. Réunion au barreau invitée par l'association Droit-Solidarité pour lancer des pistes communes de popularisation en France. Lancement d'une pétition en direction du Conseil de sécurité par les élus verts présents dans la mission. Lettre ouverte adressée au Secrétaire général, M. Ban Ki Moon, signée par Droit-Solidarité, CNASPS et AARASD et transmise à chacun des membres du Conseil de sécurité. Initiatives locales, conférence à Nanterre, à Toulouse, intérêt renouvelé pour organiser les accueils d'enfants.

Article de presse publié dans l'humanité le 9 mai 2012, par Keltoum Staali et nombreux papiers dans la presse algérienne, en particulier un reportage de Hafida Ameyar, pour Liberté Algérie, journaliste toujours très attentive. Reportage très complet publié dans la rubrique « international » du magazine « *La vie nouvelle* », organe de l'Union Confédérale des retraités CGT (numéro 169 juin juillet 2012). Reportage écrit par Philippe Denolle « *Je reviens du Sahara occidental* »

Les 20 ans de l'École de soins infirmiers « Ahmed Abdel Fatah »

Nos missions dans les campements se rythment régulièrement suivant le calendrier de l'histoire sahraouie, exercice de mémoire de toutes les résistances. L'anniversaire de l'École de soins infirmiers s'est installé tout naturellement dans ce calendrier, puisque ses 20 ans ont été fêtés le jour anniversaire de la création du Front Polisario, le 20 mai 1973. Occasion pour plusieurs d'entre nous de retrouver avec bonheur amis et partenaires.



Remise des diplômes.



Photo de groupe autour du Président Mohamed Abdelaziz.

Vingt ans, déjà une longue histoire évoquée à grands traits par le Ministre de la santé sahraoui, Mohamed Lamin Dedi, dans son discours d'introduction de la cérémonie d'anniversaire : « Avec l'aide de l'Algérie et des organisations internationales nous avons mis en place les services nécessaires à la population. Dans ce cadre fut mis en place un partenariat avec l'ONG française « Enfants Réfugiés du Monde » pour contribuer à la prise en charge de la petite enfance. Son expertise, un partenariat respectueux nous ont conduit à associer ERM à notre plan de développement de notre système de santé en leur confiant la création d'une école de formation des personnels infirmiers en 1992. Le projet s'est concrétisé deux ans plus tard avec le financement complété par les Amis de la RASD de Vitoria et l'association de Dakhla d'Alicante... Aujourd'hui, nous fêtons les 20 ans d'existence de cette école, qui a permis de couvrir une partie de nos besoins de santé malgré le départ de plusieurs médecins. Les infirmiers et sages femmes qui sortent diplômés de cette école, exercent dans nos dispensaires et hôpitaux. »

De son côté, Carol Narbey, présente pour l'occasion, première volontaire d'ERM (Enfants Réfugiés du Monde), évoque sa rencontre avec Mahfoud Ali Beïba, alors Ministre de la santé, en 1993. Ils font ensemble le constat de l'insuffisance du suivi des femmes enceintes et des enfants lié au manque

de formation des infirmiers. Le Ministre va alors fédérer plusieurs ONG européennes pour déposer un projet auprès de l'Europe et disposer de moyens pour mettre en place cette formation. Pilotée par ERM puis par ERM-Pays de Loire, l'école est aujourd'hui principalement financée par le HCR. Les volontaires venues principalement de Loire Atlantique autour de Monique Baron et de Colette Blais, vont peu à peu mettre en place les programmes, les cursus, vont former des équipes enseignantes sahraouies et participer aux jurys de délivrance des diplômes.

Monique Baron, également présente raconte : « Le mois de mai est une période d'effervescence où se comptabilisent, quelquefois douloureusement, l'écart entre les résultats espérés et les résultats obtenus. Environ 200 jeunes diplômés exercent dans les camps, qui sont passés par l'école ».

Ce jour anniversaire est également l'occasion de remettre de manière très solennelle les diplômes aux nouveaux reçus. Aux côtés des jeunes diplômés qui très fiers se font photographier avec leur diplôme, des femmes plus âgées, les matrones qui viennent de suivre une formation spécifique de sage femme, également dispensée dans l'école. Ce bel anniversaire a été aussi l'occasion de multiples remerciements pour tous ceux et celles qui ont contribué à sa réussite, et de saluer la

fondatrice d'ERM, Mireille Szatan, devenue depuis une année, secrétaire générale de l'AARASD !

Nous étions assez nombreux en ce 20 mai, venus de France et d'Espagne, des journalistes de Tunisie, de Russie et des Etats-Unis. Souvent familiers des camps, engagés sur la longue durée dans des coopérations avec l'un ou l'autre des camps ou des institutions, comme Elisabeth Peltier et son frère Benoît, devenus citoyens de Dakhla, tant ils y ont travaillé et entretenu des amitiés.

Nous avons été tous reçus à la Présidence pour un repas avec le Président Mohamed Abdelaziz, à la fois un peu solennel mais si amical et fraternel. Nous y avons discuté un peu de tout, mais surtout des résultats aux présidentielles... **Peut-on espérer dans une nouvelle politique en France avec ce nouveau Président ? Les raisons d'État et les amitiés marocaines auront-elles raison de ses convictions et de son possible courage ?** La seule réponse possible est bien sûr d'être plus présent en France avec une équipe autour du Représentant renforcée, et pour l'association des Amis de la RASD, se donner des moyens pour convaincre, peser. Ainsi la récente conférence organisée à l'assemblée et la campagne cartes postales pour la création d'un groupe d'étude sur le Sahara occidental, dans la future assemblée nationale.

L'association des amis de la RASD, mieux nous connaître !

Cette demi-année 2012, les membres actifs, bureau, une partie du CA de l'AARASD ont assuré avec sérieux et créativité, toutes les initiatives indispensables à l'existence d'une solidarité effective avec le peuple sahraoui en France, et cette entreprise n'est pas toujours facile !

Mieux nous connaître, c'est d'abord suivre notre fonctionnement. Nous avons tenu notre assemblée générale le 11 février à Tours. Invités par le Comité de Tours de l'AARASD, nous nous sommes retrouvés nombreux au centre des associations, avec à nos côtés en invités particuliers deux responsables du Comité algérien, le CNASPS. Les militants du Mans, de Vierzon étaient aux côtés de ceux de Tours, nombreux, en proximité géographique. Sans oublier les parisiens du bureau, des représentants du Comité Isère-Ardèche et du Camion citerne du Havre et bien sûr la présence si attentive de Sdiga Dauger, représentante du Front Polisario en France. Les conditions de l'accueil tourangeau, très sympathiques, nous ont fait oublier ce jour-là le froid et la neige.

Comme chaque année, nous avons reçu les excuses des élus attentifs, François Loncle, député socialiste de l'Eure, notre « *correspondant* » avec le groupe socialiste de l'Assemblée, Marietta Karamanli, député socialiste de la Sarthe, Pierre Cohen, député-maire de Toulouse, Jean-Paul Lecoq, député-maire de Gonfreville l'Orcher, la voix des Sahraouis à l'Assemblée et au Conseil de l'Europe, Jean-Claude Boulard, maire du Mans et le groupe Front de gauche de la même ville, Alain Audoubert, maire de Vitry/Seine, Nicole Kiil-Nielsen députée européen. Celles de responsables syndicalistes et associatifs, CGT, Comité de jumelage de Gonfreville l'Orcher, ERM-Pays de Loire, Droit-Solidarité, plate-forme solidarité...

Après l'approbation à l'unanimité par les présents du rapport d'activité et du rapport financier, l'élection du Conseil d'administration permit d'enrichir le Conseil de trois nouvelles personnalités : l'euro-député Nicole Kiil-Nielsen, Philippe Denolle, responsable cégétiste et Julien Dedenis spécialiste (ancien universitaire) de la question du Sahara occidental.

L'après-midi fut davantage consacré aux discussions et projets. Qu'en retenir d'essentiel ?

Aller vers les autres, CEDETIM, CRID, semaine anti-coloniale pour mieux informer sur une question mal connue dans ses récents développements et si possible partager des pratiques. Multiplier les occasions de missions tant dans les campements qu'au Sahara occidental pour une première découverte ou la poursuite des coopérations déjà engagées, être présents aux procès des prisonniers politiques sahraouis et promouvoir de nouvelles formes de coopération avec les associations droites de l'homme au Sahara occidental occupé.

Une discussion s'est également engagée sur le fonctionnement de l'association, ses rapports avec les comités locaux, le rôle de son journal Sahara

info et sa capacité à mieux faire connaître et partager ses initiatives comme le parrainage des prisonniers politiques sahraouis. Depuis l'AG de février au rythme des réunions de bureau et du CA, nous avons tenu nos engagements !

Poursuite de la campagne « *Ecrire pour les libérer* », information régulière transmise aux parrains, missions au Sahara occidental en avril et mai qui nous ont permis de transmettre aux familles des prisonniers l'aide matérielle correspondant à nos engagements.

Mise en route du dossier d'adhésion au CRID et préparation d'un atelier pour notre participation à son université d'été qui se tient à Lyon cette année.

La question du Sahara sera traitée pour la première fois à ce grand forum progressiste. En février-mars, nous avons participé avec l'appui des jeunes franco-sahraouis de Mantes et de Vitry, à la semaine anti-coloniale, tenue d'un stand, participation à une conférence.

Le calendrier électoral, présidentielles et législatives, la tenue du Conseil de sécurité nous a fortement mobilisés. Conférence à l'assemblée le 3 avril, courriers aux membres du Conseil avant sa réunion, campagne en direction des candidats dont nous avons rendu compte dans une de nos newsletters.

Alain Rodrigue, préhistorien publié à l'Harmattan :

« La Saguia El Hamra, contribution à l'étude de la Préhistoire du Sahara occidental »

Alain Rodrigue est diplômé de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales et Docteur en Préhistoire. Reconnu par ses pairs comme le spécialiste de l'art pariétal au Maroc, il s'est dans cet ouvrage plus particulièrement intéressé au Sahara occidental, très méconnu du fait de la guerre. À noter cependant qu'une étudiante sahraouie en cours de master travaille sur ces mêmes sujets.

Alain Rodrigue a également publié des poèmes à l'Harmattan

« L'an prochain à Smara »

La réponse d'Eva Joly nous étant parvenue après la publication de la newsletter, nous en reprenons le texte ici : « *Le refus d'accepter l'organisation d'un référendum demandé par l'ONU depuis si longtemps empêche un processus de paix favorable à la réconciliation des peuples de la région et à la construction décisive de l'Union du Maghreb arabe, partenaire indispensable de l'union européenne. Si nous voulons que demain la Méditerranée devienne une zone de paix, de démocratie et de développement humain, social et écologique, il est indispensable que l'on respecte l'état de droit international et la volonté des peuples à disposer d'eux-mêmes.* »

Envoi en nombre de cartes postales à tous nos adhérents pour qu'ils s'adressent personnellement à leurs candidats puis à leurs députés pour leur réclamer la création d'un groupe d'étude sur le Sahara occidental à l'Assemblée nationale, impossible lors du précédent mandat du fait des pressions efficaces sur les parlementaires, de l'Ambassade du Maroc.

Nous commençons à recevoir les réponses... et invitons nos adhérents lecteurs du journal de nous faire part des réponses reçues !!

Isabel Choppin a publié dessins et poèmes à l'Harmattan, émouvant recueil préfacé par Jean Lamore

« SAHARAOUIS la liberté à l'horizon est-elle un mirage »



Vous pouvez trouver ces trois livres auprès de l'AARASD

Merci d'envoyer vos commandes à bur.aarasd@wanadoo.fr

En mars, libérons les élections à la Bastille !

Au mois de mars, nous avons participé à l'action « libérons les élections » place de la Bastille. Lise et Anthony, les deux militants qui étaient présents à Gdeim Izik, racontent.

Nous avons participé le samedi 31 mars à une journée d'expression et d'action citoyenne, place de la Bastille à Paris. Cette initiative, autogérée par plusieurs associations comme Green Peace, Artisans du Monde, Survie, CCFD et pilotée par le CRID s'inscrivait dans une campagne plus large appelée « libérons les élections, des alternatives concrètes pour construire la démocratie »

Son objectif : interpeler les candidats aux présidentielles et législatives au moyen d'une déclaration signée par une quarantaine d'associations : extraits « Il est possible de vivre bien sur la planète, non pas malgré les autres mais avec les autres, non pas de la spéculation mais de son

travail, et sans qu'il soit nécessaire pour cela de piller les ressources naturelles et de fouler aux pieds la dignité des personnes. Nous pensons que la conquête des droits fondamentaux n'est pas une option, mais une urgence pour toutes les femmes et tous les hommes partout dans le monde, et que la paix ne peut être garantie sans le respect du droit à l'autodétermination de tous les peuples ». Ce samedi, nous avons installé une carte du Sahara occidental entre deux arbres et n'avons eu de cesse d'expliquer à tous ceux qui venaient vers nous, la situation des Sahraouis, que beaucoup ignoraient. Une animation simple, originale qui a sensibilisé des dizaines de personnes. Une occasion aussi de renforcer les liens avec les ONG participant à l'évènement.

Vous souhaitez plus d'infos sur cette journée : www.libéronsleselections.org



MARCHE SOLIDAIRE AU MANS DIMANCHE 30 SEPTEMBRE 2012

La cause sahraouie, une action constante chez les cheminots de Normandie

Planter une tente bédouine au pied d'un château du 17^{ème} siècle, ne pouvait passer inaperçu. Pourtant l'évènement était attendu ! Dans le programme de la fête du Comité d'entreprise des cheminots de Normandie, c'était tout naturel !

Les cheminots normands n'ignorent rien de l'engagement solidaire du CE qui depuis plusieurs années accueille les enfants sahraouis dans ses bases de plein air et a l'an dernier envoyé dans les camps de la nourriture. Une nouvelle étape a été franchie cette année, trois militants CGT ont participé à la délégation de février. Mission relatée dans le journal du CE, diffusé auprès de 6500 familles dont 200 familles marocaines. Nous y annonçons une expo et un débat que nous avons préparé dès février avec Tony et Lise, rencontrés avec bonheur dans les camps. Avec eux nous avons mieux compris les évènements de Gdeim Izik, qu'ils ont vécu de l'intérieur. L'expo photo de Tony ayant été couronnée au festival de photojournalisme à Perpignan.

La fête en ce dimanche de juin a été particulièrement réussie. Un défilé incessant de curieux sous la tente pour découvrir l'expo photo de Tony et boire un verre de thé.

Le concert de rock s'est arrêté à l'heure pour laisser la place à la conférence-débat. Avec Tony nous avons découvert l'histoire du peuple sahraoui, la colonisation espagnole, la marche verte et la nouvelle occupation du territoire. Nous avons aussi regretté l'impuissance de l'ONU à faire appliquer ses résolutions et la position française qui soutient l'intransigeance marocaine à refuser le référendum d'autodétermination. Le débat s'est aussi engagé vers des perspectives géopolitiques, les enjeux économiques, la place de l'Algérie et les tentations françaises d'une diplomatie revancharde. La réussite de cette première initiative et l'intérêt manifesté par les nombreux présents, nous engage à organiser de nouveaux rendez-vous et satisfaire ainsi la curiosité de nombreux cheminots qui ne connaissent pas la situation faite au peuple sahraoui.

**Philippe Denolle
Coopérant CGT pour le Sahara occidental**

Cet été, le village copains du Monde

Le village des copains du Monde installé cette année encore à Gravelines, va accueillir des jeunes de 35 pays différents autour des Éclaireurs et Éclaireuses de France et de Christian Hogard avec le grand soutien du Secours populaire, de la ville de Gravelines et de bien d'autres sans doute. Des jeunes d'Afrique-Rwanda, Mali, Sénégal, Algérie... d'Europe-Portugal, Pays-Bas, Italie... et d'Asie-Chine, Vietnam... vont entourer les jeunes venus des campements sahraouis et de palestine, deux peuples réfugiés.

Le long chemin solidaire de Christian aux côtés des Sahraouis, mettra leurs jeunes à l'honneur, au centre des démarches de popularisation et d'aide humanitaire.

En projet, une grande collecte et opération humanitaire pour aider les personnes âgées dans les camps.

Au Mans, du voyage au repas solidaire 1982-2012, 30 ans pour un jumelage Haouza-Le Mans, toujours bien vivant !

Ce 13 mai, le comité de la Sarthe des Amis de la RASD, a participé avec de nombreuses associations mancelles à une belle opération fraternelle « *Le Mans voyage dans le monde* ».

Voyage le long du tramway avec tous les pays d'origine représentés au Mans, au fil de musiques, gastronomie et expressions culturelles. Les Sahraouis présents au Mans ont proposé de belles calligraphies réalisées au grè des demandes et du public. Quelques jours plus tard, le premier juin, c'était la traditionnelle soirée solidaire organisée par le comité sarthois pour financer l'accueil en famille des enfants sahraouis.

Comme à chaque fois, pari réussi avec de nouveaux convives et des animations variées qui ont « *charmé* » les présents : photos de voyages pour découvrir les campements et lecture des textes de Isabel Choppin.



Lecture d'un poème d'Isabel Choppin .

À l'agenda des autres associations et de nos comités

Mars 2012 Repas solidaire organisé à Palaiseau par l'APAPS, 125 personnes présentes pour aider à l'accueil des enfants au Havre !

Avril 2012 Conférence organisée par l'association Capsolidaire à Grenoble.

31 mai 2012 Projection du film « *De l'autre côté du mur, les indignés du Sahara occidental* » de Denis Véricel dans le cadre du festival AFRIQAMURET!, le même film sera présenté à Paris le **30 juin** toujours en présence du réalisateur.

Juin 2012 Réunion du groupe Ardèche-Vaucluse en présence de Elisabeth Peltier pour témoigner de ses récentes missions dans les camps.

27 juin 2012 AG de l'association ERM-Pays de Loire.

30 juin-1er juillet 2012 Fête des côteaux à Fleury/orne. Les communistes normands accueillent dans leur fête un stand de l'AARASD avec une tribune animée par Omar Mansour, Jean-Paul Lecoq et Philippe Denolle.

A Mantes la Ville et aux Mureaux les Sahraouis se retrouvent pour fêter l'anniversaire du 20 mai



À la tribune militants autour du Ministre des territoires occupés, Mohamed Akeik.

Journée culturelle organisée le samedi 12 mai à Mantes la Ville par l'association culturelle franco-sahraouie et de la Communauté sahraouie en France

La journée a commencé par la projection du film *El Probléma*, documentaire espagnol, témoignant de l'histoire et de la résistance des Sahraouis suivie de plusieurs interventions des militants des associations présentes, Claude Mangin en particulier a évoqué sa récente mission à Rabat et la campagne cartes postales pour la création d'un groupe d'étude sur le Sahara occidental à l'Assemblée nationale.

Le nouveau ministre des Territoires occupés,

Mohamed El Ouali Akeik, était également présent. Interrogé sur l'évolution de la situation, il a surtout souligné que la visite de l'envoyé personnel, Christopher Ross, dans les territoires occupés, prévue en avril avait été déjà deux fois reportée. Les autorités marocaines ne semblent pas souhaiter sa présence, ce serait une première, et leur refus actuel de poursuivre leurs relations avec l'envoyé personnel, est sans doute à rechercher dans cette volonté de Christopher Ross de connaître en direct la situation au Sahara occidental.

La soirée après un bon couscous, s'est terminée avec le groupe de musique sahraouie Tiris, rythme, humour et danse avec les drapeaux de la RASD.



Préparation du repas solidaire.



Le groupe de musique Tiris à Mantes, 13 mai 2012.

ADHÉSION ET ABONNEMENT 2012

Vous êtes adhérent, vous recevez régulièrement notre journal...

L'année 2012, l'année de l'affirmation renouvelée de l'intacte détermination des Sahraouis à obtenir leur droit à s'autodéterminer et à être indépendants, mérite tout votre engagement !

Aussi dès ce journal reçu pas d'hésitation !

Renouvelez votre adhésion, votre abonnement

Adhérez pour la première fois et aidez-nous, en vous abonnant, à faire vivre ce journal qui donne régulièrement les infos sur la question du Sahara et sur les solidarités en France.

Suite à son voyage dans les campements sahraouis, Manu Chao les salue chaleureusement sur son site et nous invite à mieux les connaître et à ne jamais les oublier.

www.manuchao.net/news/free-saharawi/index.php

Sahara Info

Bulletin de l'Association des Amis de la RASD
356, rue de Vaugirard 75 015 Paris

Directeur de la publication : **Régine Villemont**
Responsable de rédaction : **Francis Jacob**
Comité de rédaction : **Régine Villemont, Mireille Szatan-Millet, Philippe Riché, Matthieu Liégeois, Claude Mangin, Mireille Brun**
Photographes : **Anthony Jean, Joëlle Toutain, Guy Pellau, Christine Blagny.**

Mise en page : **Matthieu Liégeois**

Imprimé par Triskel Média

juillet 2012 « dépôt légal » n° 158/159

prix de l'abonnement : 14 euros

Numéro d'ISSN : **0150-262X**

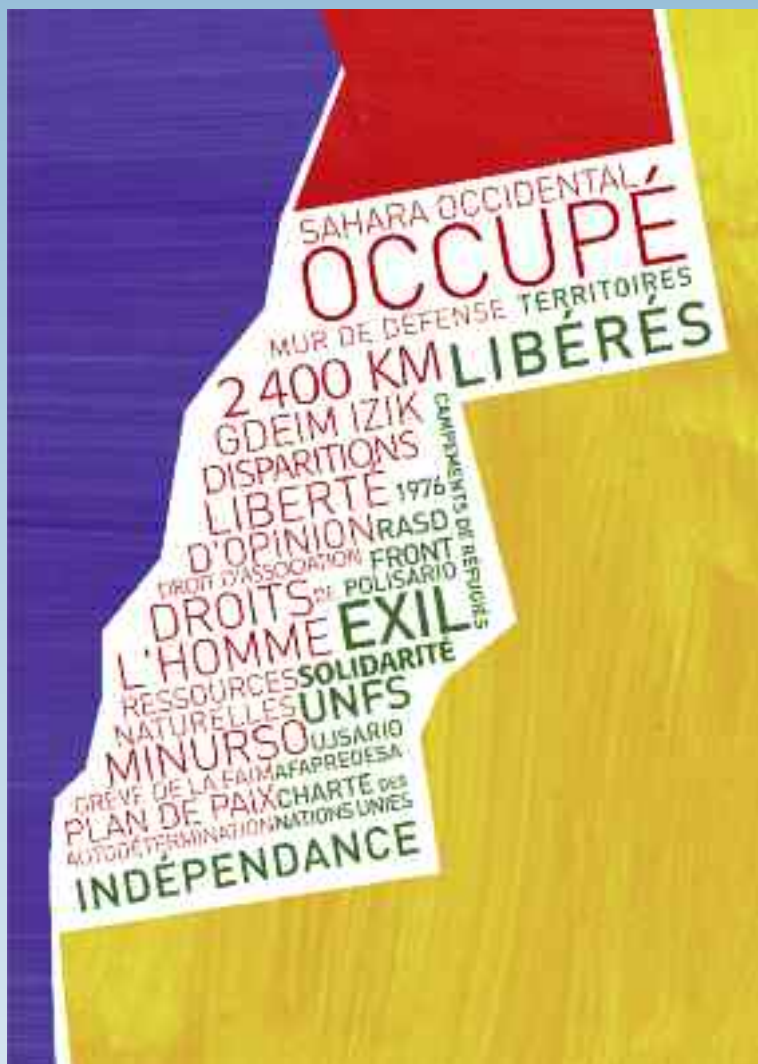
Abonnez-vous, 4 numéros par an pour 14 €
Recevez toute l'actualité du peuple sahraoui !

Adhésion 2012 : 14 €, 22 € ou 66 €
Devenez un ami de la RASD

Envoyer vos coordonnées et votre règlement à
CCP 19 303 94 K PARIS
AARASD 356 Rue de Vaugirard 75 015 Paris

Campagne en faveur de la création d'un groupe d'étude sur le Sahara occidental à l'Assemblée et au Sénat

Avec vos courriers sensibilisez vos députés et sénateurs



ASSOCIATION
DES AMIS DE LA RÉPUBLIQUE
ARABE SAHRAOUIE
DÉMOCRATIQUE
LES SAHARA OCCIDENTAL
SOLIDARITÉ ENCOUAGEMENT
ANTI-COOPÉRATION
ANTI-COLONIALISME

Pour la création d'un groupe d'étude sur
le Sahara occidental à l'Assemblée nationale

Madame, Monsieur,

Vous êtes candidat(e) à la charge de député(e).....
Votre élection vous amènera à aborder à l'Assemblée la politique
internationale de la France.

Aussi en tant que citoyen ou militant d'une association solidaire avec
le peuple sahraoui, je souhaite que vous preniez en compte ce mes-
sage qui plaide pour l'autodétermination du Peuple sahraoui et la fin
de l'occupation illégale de son territoire, le Sahara occidental, par le
Maroc. **En tant que futur député, je vous demande de soutenir
la création d'un groupe d'étude qui réfléchisse et porte cette
question à l'Assemblée nationale. Groupe d'étude empêché,
lors du dernier mandat, du fait des pressions de l'Ambassade
du Maroc auprès des parlementaires.**

À l'avance merci de votre réponse que je ne manquerai pas de diffuser
auprès de mes amis !

Mon nom.....

Mon adresse.....

Comité / Association.....

Campagne initiée et coordonnée par l'Association des Amis de la BASD
avec l'appui de la date-forme de solidarité avec le peuple du Sahara occidental

contact : bur.aaras@wanadoo.fr

www.sahara-info.net / www.arsd.org / www.ecrirepourlesliberer.com

La lecture de la déclaration solennelle du groupe socialiste, républicain et citoyen, majoritaire à l'Assemblée, prononcée ce 26 juin 2012, à l'occasion de l'entrée en session de la nouvelle Assemblée, dont voilà l'extrait, nous invite à poursuivre notre campagne en faveur de la création d'un groupe d'étude sur le Sahara occidental à l'Assemblée. «*Nous voulons que la voix de la France compte dans le monde, qu'elle porte haut les valeurs des droits de l'homme, de la paix et de la démocratie, du dialogue entre les peuples et les nations, du respect du droit international et de ses institutions et qu'elle favorise le développement des pays les plus pauvres par une politique de coopération ambitieuse et efficace.*».

Aussi n'hésitez pas à utiliser cette carte, à partir du journal, et à l'envoyer à votre député, n'hésitez pas non plus à la diffuser autour de vous afin que le plus grand nombre de cartes réclamant la création d'un groupe d'étude parviennent à l'Assemblée et n'hésitez pas à le rencontrer !